

|                     |                                                                                               |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Zeitschrift:</b> | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| <b>Herausgeber:</b> | Société fribourgeoise d'éducation                                                             |
| <b>Band:</b>        | 35 (1906)                                                                                     |
| <b>Heft:</b>        | 14                                                                                            |
| <b>Rubrik:</b>      | Chronique scolaire                                                                            |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

la main, si nous désirons avoir plus tard des hommes d'initiative et de travail utiles à l'Eglise et au pays qui les a vus naître.

Toc ! toc ! une dépêche ! M. le Président, qui a cependant l'air joliment crâne, devient pâle. Quoi ! à ces heures, dans notre petite réunion et dans un lieu si reculé, cela n'arrive pas souvent. Aussi, tous les regards sont braqués, anxieux, sur ce terrible pli. Remis de son émotion, M. le Président nous lit ce qui suit : « Impossible d'assister à la conférence. Trouvé sur mon chemin, près de Charmey, une « rosa vacantia » plante toute nouvelle, cette année. J. »

Bon ! en voilà encore une ! Quelle émotion pour si peu de chose !

Enfin, la séance est levée. M. le Président remercie le secrétaire improvisé, votre serviteur, d'avoir bien voulu remplir sa tâche ingrate et forme les vœux les plus sincères pour le prompt rétablissement de l'ancien.

La partie récréative tient peu de place chez nous. Un verre pris sur le pouce, quelques bons mots de notre vétéran dans l'enseignement et en route ! Quelle aubaine ! La poste de Boltingen-Charmey inaugure sa course d'été et, tout fièrement installés dans le coche fédéral, nous devisons paisiblement. Charmey ! halte !

On nous apprend que, ensorcelé par la séduisante *Sylvie* de l'idylle gruyérienne de Broc, notre cher et gai confrère du Mothélon n'a pu, malgré des efforts réitérés, briser les fils de soie qui l'enchaînent.

L. M.



## Chronique scolaire

**Fribourg.** — *Brevet de capacité.* — Au vu des notes obtenues par les candidats au brevet primaire dans les examens qui ont eu lieu à Fribourg, du 23 au 28 juillet, la Commission des études a délivré les diplômes suivants :

### Brevet du I<sup>er</sup> degré :

MM. Débieux, Constant. — Oberson, Emile. — Grandjean, Joseph. — Chammartin, Henri. — Bertschy, Charles. — Bongard, Georges. — Oberson, Jules.

M<sup>lles</sup> Villard, Ida. — Vionnet, Hélène. — Puget, Marthe. — Haas, Marthe. — Neumann, Gabrielle. — Courbe, Cécile. — Maillard, Marie. — Niquille, Marie. — Conus, Marie. — Fragnière, Marie. — Bosson, Lydie. — Francey, Cécile. — Francey, Anna.

### Brevet du II<sup>me</sup> degré :

MM. Fracheboud, Placide. — Robadey, Louis. — Joye, Joseph. — Morard, Pierre.

M<sup>lles</sup> Torche, Rosy. — Iten, Pia. — Lafaverges, Claudine. — Neuhaus, Albertine. — Reichlen, Cécile.

Brevet du III<sup>me</sup> degré :

MM. Bagdasarian, Adolphe. — Bavaud, Jonas. — Roggo, Louis. — Corboud, François.

M<sup>lle</sup> Richard, Louise-Céline.

Tous les candidats qui se sont présentés cette année, garçons et filles ont réussi. Vingt-neuf brevets sont délivrés pour 4 ans et 5 pour 3 ans.

*Démissions.* — Dans sa séance du 7 août le Conseil d'Etat a accepté, avec remerciements pour les excellents services rendus, la démission de M. le chanoine Quartenuod, en qualité d'inspecteur scolaire de la ville de Fribourg, et de M. Pierre Clerget, professeur à l'Ecole supérieure de commerce des jeunes filles de Fribourg.

*Nominations.* — Le Conseil d'Etat a nommé : M<sup>lle</sup> Sophie Rody, à Fribourg, professeur d'anglais à l'Ecole secondaire des filles de la ville de Fribourg. — M. Emile Gremaud, membre du Comité de la Caisse de retraite du corps enseignant primaire et secondaire. — M. Joseph Fontaine, instituteur à Villaz-Saint-Pierre, secrétaire de la préfecture de la Glâne. — M. Max Turmann, à Paris, directeur de l'Ecole supérieure de commerce des jeunes filles, à Fribourg.

**Valais.** — M. l'abbé François de Courten, inspecteur scolaire, a été nommé curé de Sierre, en remplacement de l'ancien titulaire appelé à la direction du Séminaire de Sion.

---

## AVIS

---

Les instituteurs et institutrices de langue française, dont le brevet de capacité expire dans le courant de la présente année, sont avisés que les examens pour le renouvellement de ces diplômes auront lieu au Lycée de Fribourg, dans l'ordre suivant :

*Pour les instituteurs* : les 8, 9 et 10 octobre ;

*Pour les institutrices* : les 11, 12 et 13 octobre ;

Pour les membres du corps enseignant dont le brevet expire cette année, l'absence aux dits examens serait considérée comme une renonciation à la carrière de l'enseignement.

*Direction de l'Instruction publique.*